

Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

Beaucoup de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur région d'origine. La plupart sont parfaitement inoffensives. Il arrive toutefois que certaines d'entre elles s'échappent, se multiplient et colonisent nos milieux naturels... ces plantes exotiques sont alors devenues invasives.

Quels dangers ?

En se développant de manière incontrôlée, les plantes invasives menacent nos espèces locales en prenant leur place petit à petit. Les plantes invasives représentent ainsi la 2^{ème} cause de régression de la biodiversité dans le monde.

Leur gestion a aussi un coût économique non-négligeable.

Certaines d'entre-elles, comme la berce du Caucase, représentent enfin un problème sanitaire car sa sève, sous l'effet du soleil, peut provoquer de graves brûlures de la peau.

Que faire en tant que citoyen ?

Vu qu'aucun milieu n'est à l'abri des plantes invasives (jardins, espaces publics, bords de route, berges de cours d'eau,...), chaque citoyen peut jouer un rôle dans la gestion de celle-ci.

Que pouvez-vous faire pour limiter cette invasion ?

- Signaler aux services compétents les plantes invasives rencontrées.
- Se renseigner sur les conseils de gestion auprès du Contrat de Rivière et du Service Public de Wallonie.
- **Ne pas propager les graines, plantes et plantules.**

Remarque : Ne pas utiliser d'herbicide !

Info :

Si un doute subsiste, n'hésitez pas à prendre contact avec le service environnement de votre commune ou votre Contrat de Rivière.

Des **plantes alternatives non invasives** peuvent facilement être trouvées pour chacune d'entre elles.

Voir :

- www.alterias.be
- www.biodivesrite.wallonie.be/invasives



Plantes Invasives

Mobilisons-nous !



Contrat de Rivière Meuse Aval

info@meuseaval.be - 085/71 26 55

Comité local Gueule

gueule@meuseaval.be - 0496/81 81 30



Contrat de Rivière Vesdre

coordination@crvesdre.be - 04/361 35 33

Avec le soutien financier de



et de leurs communes partenaires.

Editeurs Responsables

Contrat de Rivière Meuse Aval - Place Faniel, 8 à 4520 Wanze

Contrat de Rivière Vesdre - Au Gadot, 24 à 4050 Chaudfontaine

Sauf mention contraire, toutes les photos sont ©CRV

Ne pas jeter sur la voie publique



La berce du Caucase

Carte d'identité

- **Hauteur** : entre 1,5 et 3 m (voire 4 m en station favorable)
- **Tige** creuse de plus de 6 cm de diamètre à la base, poilue, souvent tachetée de rouge
- **Ombelle (fleurs)** composée de 50 à 120 rayons portant des fleurs blanches
- **Feuilles vert clair** à divisions dentées



Que faire ?

ATTENTION, tout contact avec cette plante peut provoquer de graves brûlures. Si vous observez cette plante, il est donc conseillé de prendre contact avec les services communaux ou le Contrat de Rivière.

Remarque :

Ne pas confondre avec la **berce commune**, indigène et inoffensives, dont la hauteur est moindre (0,5 à 1,5 m) et dont les feuilles sont plus arrondies.



La balsamine de l'Himalaya

Carte d'identité

- **Hauteur** entre 1 et 1,25 m
- **Tige** creuse rougeâtre pourvue de nœuds
- **Fleurs** pourpres à blanches (floraison de mi-juin à octobre)
- **Feuilles** opposées, à nervure principale rougeâtre, dentées (20 à 50 dents en scie de chaque côté)



Que faire ?

La racine de la balsamine de l'Himalaya étant très superficielle, la technique la plus efficace est l'arrachage des plants avant la formation des graines, idéalement fin juin - début juillet. Enlever la terre des racines et laisser sécher en tas sur palette (hors sol).



La renouée du Japon

Carte d'identité

- **Hauteur** entre 2 et 3 m (voire 4 m)
- **Tige** creuse, robuste et pourvue de nœuds (semblable à du bambou)
- **Fleurs** blanches verdâtres en grappes
- Grandes **feuilles** vertes en forme de cœur
- Forme d'important massif grâce à ses puissants rhizomes (tiges souterraines)



Que faire ?

Il n'existe à ce jour aucune technique de gestion à l'efficacité avérée. Il est surtout conseillé de ne pas la faucher car cela accélère l'extension de la plante et de ne pas déplacer des terres contaminées.